

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1756 20 août 2007

SOMMAIRE

AB Fund Consulting Sari 84256	Klockner & Co Finance International S.A.	
Agence Générale d'Assurances Stemper	8426	
(As.St.) S.à r.l		
A H Luxco 1 S.àr.l84264	Luxline Holding S.A	51
A H Luxco 2 S.àr.l84264	Mark IV Luxembourg TT and PT Holdings	
AZ Electronic Materials Holdings Sarl 84267	S.à r.l 8424	49
Briboislux S.à r.l 84263	Meridian Investment Capital Holding S.A.	
B.S.H. Capital S.à r.l 84263	8425	
BVP II S.à r.l84242	MIC European Financing S.à r.l 8426	
Carmine S.à r.l	MX International S.à.r.l8425	
Casanli	Navigalux Holding S.A8426	57
Cobelguard84282	Nettoyage industriel et de bureaux s.à.r.l.	
Cormoran Participations S.A 84262	8428	
CorpSol Partners Holding84249	Newstone S.A 8425	
Culinaris Pedus Service S.àr.l. & Co.KG	NG Luxembourg 5 S.à r.l 8426	
84287	O.B.B. Bournemouth S.A 8426	
EDEL Capital S.A 	O.B.B. Nottingham S.A	
Ermitage Holdings S.A 84287	Ortho-Team S.A8426	
Ermitage Holdings S.A 84285	Pandea S.A	36
Europäische Philharmonische Gesellschaft	Pierre Guerin Finances. S.A8426	56
G.m.b.H	PNA S.A 8425	59
European Carbon Fund84258	Premex S.A 8426	57
Freemont Holdings S.A84261	R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A.	
Futureline Holding Sàrl84265		38
Gifma S.A	Rose S.à r.l 8426	50
Gifran International S.A 84259	Seafuture S.A8428	38
Global Systems S.A 84262	Sit Group Participations S.A 8426	55
Goedert Participations84286	Sit PSF S.A	58
"HIBAG G.m.b.H" oder "HIBAG S.à r.l."	Sofinim Lux 8426	57
84286	Stolt-Nielsen S.A8426	56
Ifos Investment S.A 84287	Stolt-Nielsen S.A8426	55
Impax New Energy Investors S.C.A 84288	Trmata S.à r.l8424	49
Indigo S.à r.l	Vermilion S.à r.l	55
Industrial Capital Control System S.A 84263	Wollars Holding S.A	57



BVP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 129.657.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of June. Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BLYTHE VALLEY JV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as founder, represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by way of a proxy dated 26th, June 2007 (which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company BVP II S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BVP II S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

In addition to above the objects of the Company will also include the investment in, holding, management, disinvestment of any kind or type of real estate in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and/or abroad, the acquisition by purchase, contribution, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate of any kind, and the ownership, administration, development and management of its real estate portfolio. The Company may also hold interests in companies, entities, or partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.



Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at GBP 100,000.- (one hundred thousand Pounds) divided into 4,000 (four thousand) shares with a par value of GBP 25.- (twenty-five Pounds) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or jointly by any two of the managers.

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

- 8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:
- 8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.
- 8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer



and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last [Thursday in May at 2 p.m. of each year]. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, BLYTHE VALLEY JV S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up the 4,000 (four thousand) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of GBP 100,000.- (one hundred thousand Pounds) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 4,100.- Euros.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- 2. The following persons are named managers (each with joint signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Mr Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 April 1956, Briey (France)

Mrs Valérie Scholtes, Employee, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 December 1974, Leuven (Belgium)

Mr Kevin Grundy, Real Estate Principal, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, 19 may 1973, Maryland (USA)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLYTHE VALLEY JV S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que fondateur, représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg conformément à une procuration datée du 26 juin 2007 (qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui)

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée BVP II S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

- Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BVP II S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

L'objet de la Société est également l'investissement dans, la détention, la gestion, le désinvestissement de toute sorte ou type d'immobilier de quelque forme que ce soit directement ou indirectement au Luxembourg et/ou à l'étranger, l'acquisition par l'achat, la contribution ou tout autre forme ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement immobilier de toute sorte et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille immobilier. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés, des entreprises ou des sociétés de personnes et faire son activité à travers des branches au Luxembourg ou à l'étranger.



La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) divisé en 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.



La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou conjointement par deux des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

- 8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.
- 8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.
 - 8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:
- 8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- 8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société: ou
- 8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.
- 8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.
- 8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.
- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.



A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au [dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures] de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15.** Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, BLYTHE VALLEY JV S.à r.l., et le notaire, celleci a souscrit et intégralement libéré les 4.000 (quatre mille) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 4.100,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature conjointe) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Profession, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance,

Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 avril 1956, Briey (France)

Madame Valérie Scholtes, Employée, 28, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, 23 décembre 1974, Leuven (Belgique) Monsieur Kevin Grundy, Real Estate Principal, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, 19 mai 1973, Maryland (USA)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/ 2007/15319. — Reçu 1.485,99 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007085329/211/398.

(070094469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Mark IV Luxembourg TT and PT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.847.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARK IV LUXEMBOURG TT AND PT HOLDINGS S.à.r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007083736/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05687. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Trmata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 23, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 50.194.

Décision de l'associé unique du 14 mai 2007

En date du 14 mai 2007, Monsieur Gust Theis, Maître Ferblantier-Serrurier, demeurant à L-3327 Crauthem, 1, Nei Wiss, associé unique de la société TRMATA S.à r.l., a constaté que suite à l'acceptation de la démission de Monsieur Joseph Trmata de son poste de gérant de la société, lors de la décision de l'associé unique du 13 janvier 2004, il résulte que:

Monsieur Gust Theis, Maître Ferblantier-Serrurier, demeurant à L-3327 Crauthem 1, Nei Wiss est devenu gérant unique de la société.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

Roodt (Septfontaines), le 14 mai 2007.

G. Theis

Associé-gérant unique

Référence de publication: 2007083162/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

CorpSol Partners Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7210 Helmsange, 22, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 129.664.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- JVS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);



- ASO HOLDING S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

both represented by Mr Allan Strand Olesen, private employee, born in Torsted, Denmark on 17 December 1967, residing in 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange by virtue of a proxy given under private seal; and

- FL INVESTMENTS S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

here represented by Mr Claus Froekjær-Lorendsen, residing at 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, manager of the company

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation (the «Articles») of a private limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares and all those who may become partners in future, a private limited liability company which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies (the «Law»), as amended from time to time as well as by present articles (the «Company»).
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company is incorporated under the name of CorpSol PARTNERS HOLDING
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Walferdange. It may be transferred to any other place within the city of Walferdange by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of its sole partner, or in case of plurality of partners, by a decision of partners. Branches and other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

- Art. 6. The Company's capital is fixed at thirteen thousand five hundred Euros (€ 13,500.-) represented by twelve (12) shares with a par value of one thousand one hundred twenty-five Euros (€ 1,125.-) each fully paid up. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

- **Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.
 - **Art. 9.** Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivos, they may only be disposed of to the new partners subject to the prior approval of the partners given by the way of a resolution of the partners in a general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital in accordance with the conditions foreseen in article 10. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to



new partners. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The partner who wants to dispose of all or part of his shares must inform the other partners and the Company by registered mail and indicate the number of shares which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's pre-emption rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption must inform the other partners by registered mail within the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase of this pre-emption right, partners will be entitled to an additional month starting at the expiration of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

Failing the exercise of the pre-emption rights granted to the partners of the Company or following the exercise of parts but not all of the pre-emption rights, the sole manager of the Company, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company shall convene, within a month as of the expiration of the period during which the pre-emption rights may be exercised, the general meeting of the partners in order to give their prior approval to the transfer to the new partner of the shares for which the above mentioned pre-emption rights have not been exercised, in accordance with article 9 thereof.

Failing granting of prior approval, the Company shall redeem such shares.

For exercise of the pre-emption rights or failing the prior approval provided for under article 9 thereof, the price payable for acquiring such shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential for the execution of his mission

- Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.
 - Art. 12. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of his / their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of two managers.

- Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.
- **Art. 15.** The sole manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company by reason of their function. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. Shareholders Meetings

- **Art. 16.** Each partner may take part in collective decisions whatever the numbers of shares he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.



The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

- Art. 18. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 19.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare a balance sheet and a profit and loss account as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
- **Art. 20.** Each year five per cent of the net profit (if any) is set aside for the establishment of a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The remaining profits shall be allocated by the partner(s).

Title V. Dissolution, Liquidation

- **Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.
 - Art. 22. For all matters not provided for in the Articles, the partners refer to the existing the laws.

Subscription and payment

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand five hundred Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500.-EUR).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Allan Strand Olesen, born on December 17, 1967 in Torsted, Denmark, residing at 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr Jakob Veno Schougaard, born on March 18, 1970 in Karup, Denmark, residing at 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Mr Claus Froekjaer-Lorendsen, born on September 19, 1963 in Esbjerg, Denmark, residing at 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2) The Company shall have its registered office at 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

Ont comparu:

- JVS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20 in den Kreuzwiessen, L-7319 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;



- ASO HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Mr Allan Strand Olesen, résidant au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de d'un pouvoir donné sous seing privé; et

- FL INVESTMENTS S.à r.l., un société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duché de Luxemburg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Ici représentée par Mr Claus Froekjaer-Lorendsen, résidant au 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de la société;

Ladite procuration signée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I er . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, d'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand - Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de CorpSol PARTNERS HOLDING.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Walferdange. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Walferdange par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérant, par décision du conseil de gérance ou en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision des associés. La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR) représentée par douze (12) parts sociales, d'une valeur de mille cent vingt-cinq euros (1.125,- EUR) chacune, et sont chacune entièrement libérées. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalable des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 10. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce



dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés et la Société par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît le droit de préemption des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par tirage au sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement du droit de préemption, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

A défaut d'exercice des droits de préemption conférés aux associés de la Société ou en cas d'exercice d'une partie seulement (et non de l'intégralité) des droits de préemption, le gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société convoquera dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de la période durant laquelle les droits de préemption pouvaient être exercés, l'assemblée générale des associés afin que conformément à l'article 9 des présents statuts, soit donné l'agrément préalable au transfert au non-associé des parts pour lesquelles le droit de préemption susmentionné n'a pas été exercé.

A défaut d'obtention de l'agrément préalable, la Société rachètera ces parts sociales.

Pour l'exercice des droits de préemption ou à défaut d'obtention de l'agrément préalable prévu à l'article 9 des présents statuts, le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé d'un commun accord entre le cédant et l (es) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné d'un commun accord par le cédant et l(es) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur (s) mandat(s). Ils sont librement révocables à tout moment.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le gérant unique ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans le cadre de leurs fonctions. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.



La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingtcinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

- **Art. 18.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un bilan et un compte de pertes et profits ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
- **Art. 20.** Chaque année cinq pourcent du bénéfice net (s'il existe) est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera affecté par les associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
 - Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:	
1. JVS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée	4
2. FL INVESTMENTS S.a.r.I., prénommée	4
3. ASO HOLDING S.a.r.I., prénommée	4
Total des parts sociales:	12

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de treize mille cinq cents euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à mille cinq cents Euro (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:
- M. Allan Strand Olesen, né le 17 décembre 1967 à Torsted, Danemark, résidant au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Jakob Veno Schougaard, né le 18 mars 1970 à Karup, Danemark, résidant au 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, et
- M. Claus Froekjaer-Lorendsen, né le 19 septembre 1963 à Esbjerg, Danemark, résidant au 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2) La Société aura son siège social au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Froekjaer-Lorendsen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15485. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007085330/202/335.

(070094486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.



AB Fund Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.519.

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- 1.- Monsieur Benoît Andrianne, gérant de société, né à Verviers (B), le 26 septembre 1975, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités lequel comparant, a exposé au notaire:
- que la société AB FUND CONSULTING Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 515 du 10 mars 2006
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 112.519,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune,
- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité AB FUND CONSULTING Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activité
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'ajouter un paragraphe à l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Capellen).

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. La société a pour objet la fourniture de services de constitution et de gestion de sociétés selon les modalités prescrites à l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993, telle que pouvant être modifiée dans le futur.

La société aura en outre pour objectif:

- 1) La mise à disposition à des sociétés de gestion de droit luxembourgeois ou étranger ou à des OPVCM Luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE telle que modifiée ainsi que d'autres OPC Luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive, d'un ou de plusieurs dirigeants, administrateurs ou non, afin d'assurer les obligations de «corporate governance» desdites entités et/ou toutes autres obligations liées à la directive prémentionnée,
- 2) la fourniture d'une infrastructure appropriée, de services d'assistance, de traitement des données et d'aide aux dirigeants/administrateurs des fonds et/ou des sociétés de gestion,
 - 3) le conseil/recommandation concernant les fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois cent cinquante-sept mille cinq cents (357.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à trois cent soixante-dix mille (370.000,-) euros et la création subséquente de deux mille huit cent soixante (2.860) nouvelles parts sociales pour les porter de son nombre actuel à deux mille neuf cent soixante (2.960) et en conséquence, modifie l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), divisé en deux mille neuf cent soixante (2.960) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en numéraire.



La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou d'actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'article 15 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 15.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 16. L'assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale annuelle des associées se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année, à 16 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des associées pourront se tenir aux heure et lieu spécifiées dans les avis de convocations.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de changer la teneur des articles 17 à 19 qui se liront comme suit:

- « Art. 17. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 4.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Andrianne, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juin 2007, WIL/2007/426. — Reçu 3.575 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 juillet 2007.

Référence de publication: 2007083847/2724/97.

(070092569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Wollars Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 juin 2007. SG AUDIT SARL Signature

Référence de publication: 2007082340/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 juin 2007, acte n ^o 350 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007082349/208/13.

(070091051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sit PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007082363/272/12.

(070091008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 47654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007082344/211/11.

(070091168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Meridian Investment Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 94.803.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082343/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Newstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082345/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03278. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 250A, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 125.828.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007082854/211/11.

(070091074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

PNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082347/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03286. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Gifran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 56.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082341/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03263. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

O.B.B. Nottingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.914.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour O.B.B. NOTTINGHAM S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082358/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02529. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Indigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.539.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007. Signature.

Référence de publication: 2007082351/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03973. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.746.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.412.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082353/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03971. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Ortho-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 95.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ORTHO-TEAM S.A.

A. Verfaille

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007082381/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03807. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Freemont Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.656.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082350/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 21.442.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082367/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04189. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Luxline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 46.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082368/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04191. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

O.B.B. Bournemouth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour OBB BOURNEMOUTH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082362/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02541. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Laxa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 46.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082369/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04195. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Global Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.558.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour GLOBAL SYSTEMS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082364/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02542. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007082371/1079/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01299. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

EDEL Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 juillet 2007. Pour EDEL CAPITAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082365/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02219. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Briboislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.950.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour BRIBOISLUX SARL

FIDUCIARE FOROIG SC/FIDUFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082372/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03724. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

B.S.H. Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082370/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04284. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Industrial Capital Control System S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 11.856.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

INDUSTRIAL CAPITAL CONTROL SYSTEM S.A., sans siège social connu.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M ^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007083068/2630/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



A H Luxco 1 S.àr.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 32.344.312,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 106.230.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082373/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04013. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

A H Luxco 2 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.344.312,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 106.229.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082374/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04016. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Gifma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.467.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2007

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini, Diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 8 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

GIFMA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082681/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.



Futureline Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 104.818.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082375/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04088. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007082376/272/12.

(070091002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Vermilion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.531.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082377/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03977. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082383/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03810. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.



Carmine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.537.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082378/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03976. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

MIC European Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082379/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03694. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082382/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03826. - Reçu 266 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pierre Guerin Finances. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.238.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIERRE GUERIN FINANCES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082385/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03733. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.



Premex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PREMEX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082386/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03769. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINIM LUX

Signature / Signature

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2007082387/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03804. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Navigalux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour NAVIGALUX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082391/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02409. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

AZ Electronic Materials Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.143.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 47013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007082857/211/11.

(070091158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.



NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007082403/206/13.

(070090959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Klöckner & Co Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.508.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

KLÖCKNER & Co AKTIENGESELLSCHAFT, an Aktiengesellschaft governed by the laws of Germany, incorporated in Duisburg, registered with the Trade register of the Local Court of Duisburg under docket no. HRB 18561, with its registered office at Am Silberpalais 1, 47057 Duisburg, Germany (KLÖCKNER & Co),

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the «Company») is established in the form of a public limited company (société anonyme) and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of KLÖCKNER & Co FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the entities and/or undertakings forming part of the group of which the Company is a member (including its parent companies) such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.



The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments, whether convertible and/or exchangeable in other securities of the Company or of undertakings forming part of the group of which the Company is a member (including its parent companies).

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.



Chapter III.- Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

- **Art. 10. Powers of the directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.
- **Art. 11. Management fees and expenses.** The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 12. Directors' liability.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers, Representation of the Company.

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors when the Board of Directors is composed of at least two (2) members or by the single signature of the sole director when the Board of Directors is composed of only one (1) member, as the case may be.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to



be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) days notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the «Casting Vote»). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 17. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 18. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.



Chapter IV.- Sole shareholder - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Tuesday of June at 04:00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.



Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg Business Day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 27. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.



- Art. 29. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and, to the extent required, consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.
- **Art. 30.** Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set our for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this/these party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Number
	and paid-in	of
	capital	Share(s)
	(EUR)	
KLÖCKNER & Co AKTIENGESELLSCHAFT, prenamed;	31,000	31,000
Total:	31.000	31.000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007. The first annual general meeting (if any) will thus be held in the year 2008.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2007:
- Dr Wolfgang Zettel, accountant, born on November 15, 1962 in Konstanz (Germany) and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- Mr Stefan Lambert, accountant, born January 8, 1964 in Trier (Germany) and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and



- Dr Jan Könighaus, legal officer, born November 14, 1972 in Pinneberg (Germany) and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 2. Resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to elect, with immediate effect, the following person as independent auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2007:

KPMG AUDIT SARL, having its registered address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 103.590).

3. Resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund; L-2440 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KLÖCKNER & Co AKTIENGESELLSCHAFT, une Aktiengesellschaft de droit allemand constituée à Duisburg, inscrite au Registre de Commerce de la Cour Locale de Duisburg sous le numéro HRB 18561 ayant son siège social à Am Silberpalais 1, 47057 Duisburg, Allemagne (KLÖCKNER & Co),

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts »).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination KLÖCKNER & Co FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés et/ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris les sociétés-mères de cette dernière), y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire, convertible et/ou échangeables en d'autres titres de la Société ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris les sociétés-mères de cette dernière).



La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives moultiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III.- Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.



En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

- Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 11. Rémunération et dépenses.** Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.
- Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de deux (2) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations y afférentes ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens, pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.



Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, deux (2) jours au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d' Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Associé unique - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi de juin à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.



Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- (a) s' il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 28. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 29. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère et, le cas échéant, les approuve.
- **Art. 30. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.



Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital	Nombre
	souscrit	d'actions
	et libéré	
	(EUR)	
KLÖCKNER & Co AKTIENGESELLSCHAFT, prénommée;	. 31.000,-	31.000
Total:	. 31.000,-	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007. L'assemblée générale annuelle (s'il doit y en avoir) se réunit donc pour la première fois en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2007:
- Dr Wolfgang Zettel, comptable, né le 15 novembre 1962 à Konstanz (Allemagne) et ayant adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- Monsieur Stefan Lambert, comptable, né le 8 janvier 1964 à Trêves (Allemagne) et ayant adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et
- Dr Jan Könighaus, conseiller juridique, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg (Allemagne) et ayant adress professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 2. Décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseurs d'entreprises et de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante réviseur d'entreprises pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2007:

KPMG AUDIT SARL, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 103.590).

3. Décidé de fixer le siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7996. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007082909/239/767.

(070092041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Cobelguard, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen. R.C.S. Luxembourg B 129.485.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

D&S HOLDING S.A., avec siège social avenue du Panthéon, 47 à B-1081 Bruxelles, immatriculée sous le numéro 0465.761.831, ici représentée par FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de COBELGUARD.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet les prestations de services dans le domaine du gardiennage et de la surveillance de biens mobiliers et immobiliers, la gestion de centres d'alarmes, le transport de fonds ou de valeur et la protection de personnes physiques.

La Société a pour objet également la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.



Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Cependant, dans ses rapports avec l'administration, la société sera valablement engagée par la signature d'un seul administrateur.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.



Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante D&S HOLDING S.A., préqualifiée déclare souscrire les cent cinquante (150) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces de sorte que la somme de trentesept mille cinq cents (EUR 37.500,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- M. Stefan De Bock, administrateur de sociétés, né le 10 août 1963 à Brugge (B) et demeurant Hortensialaan, 27 à B-8300 Knokke;
- M. Dirk Goethals, administrateur de sociétés, né le 8 février 1957 à Tielt (B) demeurant Axpoelmolenstraat 10, B-8700 Tielt; et
- M. Steven Van Doorne, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1966 à Nieuwpoort (B) demeurant Minister Vanden Peereboomlaan 80 à B-8500 Kortrijk.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
 - M. Stefan De Bock, prénommé.
 - 4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:
 - M. Stefan De Bock, prénommé.
 - 5.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROPEAN AUDIT Sàrl, RCS B 50.956, ayant son siège social à Blaschette.

- 6. Les mandats des administrateurs seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.
- 7. Le mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.
 - 8. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, LAC / 2007 / 12549. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007082924/202/206.

(070091637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082554/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08942. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Nettoyage industriel et de bureaux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 11.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance

Par mandat M e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007082551/273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02715. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

"HIBAG G.m.b.H" oder "HIBAG S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.592.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signatures

Les gérants

Référence de publication: 2007082550/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09470. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pandea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082559/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007082562/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01806. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Ifos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007082564/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03347. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Casanli, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007082544/272/12.

(070090671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082553/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08925. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Culinaris Pedus Service S.àr.l. & Co.KG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 44.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Gérance

Par mandat M e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007082552/273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02717. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.339.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu le 7 mars 2006

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er juillet 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083094/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Impax New Energy Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.337.

La société IMPAX NEW ENERGY INVESTORS MANAGEMENT S.à r.l., gérant de la Société, a transféré son siège social de L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en date du 19 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMPAX NEW ENERGY INVESTORS S.C.A.

FIDEOS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083130/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Seafuture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.011.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082339/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03288. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck